éventail de dossiers touchant à la réglementation, et cela dans un cadre multilatéral aussi bien que dans les contacts bilatéraux. Sur le plan bilatéral, les discussions se font dans le cadre de l'Accord Canada-UE sur les normes vétérinaires et de l'Accord de reconnaissance mutuelle entre le Canada et l'UE. Un dialogue a été amorcé en 1999 entre les organes de réglementation du Canada et de l'UE dans le domaine de la biotechnologie; par ailleurs, des consultations environnementales de haut niveau ont lieu chaque année. Sur le front multilatéral, des discussions ont également cours dans plusieurs secteurs (produits chimiques, produits pharmaceutiques, instruments médicaux, produits alimentaires, etc.). Tous ces contacts donnent aux responsables canadiens de la réglementation la possibilité de rencontrer régulièrement leurs homologues européens, ce qui favorise une meilleure compréhension des systèmes de part et d'autre.

En outre, Santé Canada a exposé il y a trois ans à Bruxelles sa position en réponse à l'intérêt manifesté par l'UE envers le système canadien, souhaitant du même coup faire connaître la politique de santé publique du gouvernement dans son double volet de protection et de promotion de la santé. Un programme de travail conjoint est en cours d'élaboration dans le cadre du dialogue général entre les deux parties dans le domaine de la santé; il devrait être finalisé cet automne. De plus, en septembre 2001, un représentant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a entrepris une affectation à la mission du Canada auprès de l'UE à Bruxelles. Cette initiative a pour but de favoriser la coopération technique de l'ACIA avec la Communauté européenne, de multiplier les contacts et de faire progresser certains des dossiers complexes que doivent régler l'Agence et le personnel de la Commission chargé de la protection de la santé et du consommateur (SANCO).

Sur le plan normatif, le Canada et l'Europe jouent un rôle actif au sein des organes internationaux de normalisation – l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale, par exemple. Quelque 3 000 bénévoles canadiens participent à plus de 400 comités, sous-comités et groupes de travail techniques internationaux. Ils font connaître le système canadien à l'échelle internationale, notamment à leurs collègues européens, ce qui contribue à une meilleure compréhension des approches adoptées au Canada.

L'examen de la politique de réglementation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) offre au Canada une instance de plus pour partager son expérience dans ce domaine avec les décideurs européens. Cet examen, qui est en cours, a pour but de mettre en lumière les pratiques exemplaires en matière de réglementation.